

Image not found or type unknown



Délais légale pour un planning

Par **Freddy1974**, le **20/09/2024** à **14:12**

Bonjour je suis chauffeur de car et mon patron me donne des billets collectif a faire l'après midi pour le lendemain. N'a t il pas un délai a respecter de 48 heures ? Car comme il fait on n'est presque a la limite de l'astreinte. Je ne peux rien prévoir pour le lendemain. merci